

Pour vous aider à planifier votre projet, est reprise ci-dessous la liste des dépenses annuelles minimum d'un étudiant. Les montants sont repris à titre indicatif et peuvent être revus chaque année. Ce montant minimum est fixé par l'Office des Etrangers par année académique.

Le montant minimum exigé pour 2026-2027 est de 1062€/mois ([référence légale](#) : publication au moniteur belge le 16 février 2026).

Nous vous invitons à consulter [le site de l'Office des Etrangers](#).



Le montant n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des frais liés à un séjour en Belgique.

Les droits d'inscription complets ne sont pas compris dans ce total annuel et doivent donc être ajoutés à ce budget (voir montants sur [nos pages Web](#)).

Les informations sont aussi disponibles dans le [guide de l'admission](#).

Achats de cours, matériel didactique
Logement (au minimum)
Alimentation
Assurance soins de santé et frais médicaux
Frais d'acclimatation (vêtements)
Loisirs et entretien
Frais de rapatriement
Total annuel à prévoir : 12 744€ € (1062€ X 12 mois) + ajouter les droits d'inscription complets*

Un revenu de **1062€ net par mois (auquel il convient d'ajouter les droits d'inscription complets)** est donc considéré comme étant le minimum pour couvrir l'ensemble de ces frais même s'il ne permet pas de subsister correctement en Belgique.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une partie importante des dépenses se situe en début d'année (Inscription, logement, vêtements, assurance).

Nous tenons à vous informer que si le montant annuel mentionné n'atteint pas le minimum requis, votre demande d'admission/inscription sera refusée et il ne vous sera pas possible de réintroduire un autre dossier au cours de cette année académique.

*** Les droits complets sont :**

- Soit les droits d'inscription majorés 2505€ ou 4175€ selon la circulaire applicable aux candidats – cf. ancienne circulaire)
- Soit le minerval/droits d'inscription (1194€*) + la contribution supplémentaire (4175€) applicable aux candidats n'ayant jamais été inscrits dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le montant de 5369€ (1194€* + 4175€) est à payer chaque année.

- * Bien que le texte ne soit pas encore adopté officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles au moment de l'ouverture des admissions. Le "taux plein" du minerval de 1194 euros sera appliqués aux étudiants HUE pour l'année académique 2026-2027.

[Circulaire ARE](#)